

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

53^e année

Septembre 1961

N° 9

En marge du nouveau programme de l'USS

L'évolution des conceptions du syndicalisme en Suisse

Par Constant Frey

Dans son congrès de Lausanne, en octobre 1957, l'Union syndicale suisse a procédé à une nouvelle révision de ses statuts. En même temps, les délégués donnaient mandat à la Commission syndicale d'élaborer un programme immédiat et un nouveau programme de travail, à l'intention du prochain congrès ordinaire. Mais il est apparu très vite que la multiplicité des tâches syndicales débordait le cadre d'un programme de réalisations immédiates. Ce dont on avait besoin, c'était d'une charte qui trace « les grandes lignes de l'action syndicale », sur le plan national, d'un document « qui balise en quelque sorte la route à suivre ». Tels sont d'ailleurs les termes dans lesquels notre président Hermann Leuenberger présenta le nouveau programme de l'Union syndicale au 36^e congrès, réuni à Bâle en octobre 1960.

D'aucuns ont voulu voir dans cette double révision – statuts et programme de travail – coïncidant à peu près avec la refonte du programme du Parti socialiste suisse, une intégration du mouvement ouvrier dans un régime capitaliste en mal de dirigisme, un renoncement désabusé aux réformes de structure si longtemps proclamées et réclamées.

Le porte-parole du Comité de l'Union syndicale suisse s'en est catégoriquement défendu: « Ce qui est étonnant – a dit Hermann Leuenberger dans son discours introductif – c'est le grand nombre d'éléments que nous avons pu transvaser, si je puis dire, de l'ancien dans le nouveau programme. Certes, les accents ont dû être distribués différemment. La langue, les formules ont changé. Chaque époque a son style, sa manière de s'exprimer. Mais, dans l'ensemble, il y a solution de continuité entre l'ancien et le nouveau programme... En l'élaborant, nous n'avons pas modifié le cours de notre cheminement; nous n'avons pas donné un coup de barre à gauche ni à